



Syndicat National de l'Éducation Physique
De l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

COMPTE RENDU DU CTPM du 16 décembre 2008

Un CTPM dans la tourmente et dans le mépris

Ordre du jour :

- La RGPP présenté par J.M BERTRAND, Secrétaire Général du MSJSVA
- Le projet de budget 2009 par Hughes MOUTOUH, Directeur de cabinet
- La réforme du réseau des établissements par Hughes MOUTOUH, Directeur de cabinet

Monsieur CARAYON, nouveau Directeur des Relations Humaines invitent les organisations syndicales à lire leur déclaration préalable.

Déclaration préalable du SNEP FSU

« Lors de la séance du CTPM du 20 décembre 2007, le SNEP FSU avait appelé notre Ministre présent à être « le défenseur de nos missions, de notre architecture et de notre action », ce qu'il confirma après avoir dit qu'il serait « un acteur de la réforme » de notre ministère.

Aujourd'hui, nous constatons son absence au moment où l'histoire de notre ministère, sa culture, ses valeurs d'utilité publique et son architecture vont disparaître au motif de la rationalisation des moyens de l'état, dans une stratégie du fait accompli excluant tout dialogue social d'un bout à l'autre de la réforme alors même qu'il devait être la clé de sa réussite au dire du 1^{er} ministre dans son discours de lancement de la RGPP.

Au cours de notre dernière audience au Ministère, Monsieur MOUTHOUX se portait garant du maintien des missions spécifiques de Jeunesse et sport, en parlant de « missions sanctuarisées ». Dans les nouvelles configurations qui nous sont connues au niveau départemental, cela nous semble loin d'être le cas. Les inquiétudes des personnels portent sur leur positionnement concernant ces missions dites « sanctuarisées ». Seront-elles toujours à dominante éducative au travers de l'expertise, du conseil, de la formation, du développement de structure ou de la promotion d'activités au profit du plus grand nombre ?

Au regard de ces missions, comment les personnels CAS des DDJS y seront rattachés, prioritairement et de plein droit ? en préservant leur statut actuel ? Le nouveau cadre de la mobilité des personnels de la fonction publique s'y prêtera-t-il ?

Concernant les CREPS, la fermeture sèche du site de Montry a été le ballon d'essai pour parachever aujourd'hui le démantèlement du réseau des établissements. Là encore, il nous faut dénoncer l'absence totale de concertation avec les partenaires sociaux. Un audit express auprès des chefs d'établissements dans le courant du mois de juillet aurait conduit une commission d'experts mandatée sur le sujet à un avis unanime de fermeture d'une dizaine de CREPS. Sur quels critères s'est appuyé ce diagnostic de fermetures ? Nous renouvelons notre demande formulée auprès de monsieur MOUTHOUX, d'avoir une transmission du rapport d'audit.

Pour les CREPS restants, combien de temps vont ils survivre ? Si la mission du « Haut-niveau » semble être intouchable, qu'en sera t-il de la mission de « Formation ». Nous entendons l'Enseignement supérieur se détourner des conclusions du rapport BERTSCH, ce qui renverrait notre ministère à sa propre filière des BP, DE et DES JEPS dont le niveau 4 semble faire l'objet de fortes convoitises du secteur privé. Ainsi donc la loi du marché ferait des CREPS des opérateurs de formation à la marge. Dans cette perspective, le service public de formation composé des DDJS et des CREPS s'inscrirait bien dans une chronique d'une mort annoncée. Sans les ressources de la formation, les CREPS pourront ils compenser les déficits d'exploitation liés aux pôles de haut niveau ?

Le SNEP FSU sera particulièrement attentif au sort qui sera fait aux personnels des établissements qui vont être fermés, et souhaite être associé aux travaux de réflexion sur les critères de reclassement des personnels que conduira le ministère dans sa démarche d'accompagnement .

Le SNEP FSU condamne la politique de casse des services publics Jeunesse et Sports qui représentaient un modèle d'exception et d'excellence particulier en Europe. L'état impartial qui se met, au service du plus grand nombre dans une quête de performance, d'insertion professionnelle, de prévention santé, d'éducation citoyenne, c'est fini. L'état se désengage de ses missions et ne veut plus jouer son rôle pour placer les valeurs républicaines et humanistes au cœur de notre société. La loi du sport sera remplacée par les lois du marché, c'est à dire par celles de la jungle dont on sait où elles ont conduit le monde d'aujourd'hui ».

Le nouveau Directeur des relations humaines , Mr Carayon, a pris acte des déclarations préalables présentées par les différentes organisations syndicales qui de façon quasi unanime ont dénoncé l'absence de dialogue social dans la démarche de réforme structurelle de notre ministère et la parodie de concertation dans le dispositif de RGPP concernant la pertinence de nos missions de service public.

C'est dans une atmosphère assez tendue que le Secrétaire Général a tenté de présenter sa copie sur la mise en œuvre de la RGPP au sein de notre ministère. J.M Bertrand a fondé la démarche de la RGPP dans les services centraux et déconcentrés du ministère sur des valeurs de pragmatisme et de confiance dans la défense des missions de Jeunesse et Sports .

Cette entrée en matière a laissé les représentants des personnels dubitatifs sur la manière de l'interpréter, avec humour, cynisme ou provocation .

La réforme des services centraux

J.M Bertrand présente les objectifs de la fusion des deux administrations centrales dans une logique de « Métiers » avec d'une part une Direction des Relations Humaines composée de 330 agents et d'autre part une Direction des Affaires Financières composée de 470 agents. Cette unification et réorganisation des services centraux devra permettre d'améliorer la qualité de service et l'expertise en simplifiant les procédures et en mutualisant les moyens. Par voie de conséquences , l'efficacité des missions du ministère s'en trouveraient renforcées. Il reviendra au nouveau DRH de conduire ce nouveau schéma de réforme de l'administration centrale dont la présentation est prévue dès le début de l'année 2009.

La réforme des services déconcentrés en Région

- Les services

Le schéma d'organisation à 8 structures correspond au périmètre ministériel. Le préfet de région a autorité pour définir la stratégie des politiques publiques . Pour notre ministère, la structure régionale sera la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Huit régions ont été choisies pour pré configurer les schémas de réforme (Auvergne, Midi pyrennées, Centre, Haute normandie, Basse normandie, PACA, Limousin). Un comité de pilotage a été composé au mois de juillet 2008 avec 8 « pré configurateurs » (4 DRJS et 4 DRAS). La première phase est considérée par J.M Bertrand comme satisfaisante. ***Pourtant, dans son rapport***

d'étape du 3 décembre 2008, le comité de suivi de la RGPP a pointé du doigt le MSJSVA en lui adressant quelques feux d'alerte orange ou rouge pour les retards pris dans le processus de rationalisation des services déconcentrés et du réseau des établissements.

De son point de vue, J.M Bertrand considère que le dialogue social s'est bien exprimé. *En réalité, le processus de concertation avec les représentants des personnels a été organisé entre la mi-septembre et la mi-octobre pour un rendu de copie par les chefs de service à la mi-novembre. Ce type de concertation a exclu toute partie contributive des partenaires sociaux au regard des délais imposés. Cette tactique bien connue permet à l'administration d'acter les projets dans une stratégie du fait accompli en considérant les instances paritaires comme des chambres d'enregistrement.*

- Les missions

Concernant les missions, le comité de pilotage a trouvé un consensus entre des missions transversales où les moyens peuvent être mutualisés (missions supports, politique de la ville, vie associative), des missions plus spécifiques à Jeunesse et Sport (sport de haut niveau, éducation populaire, formation et certification) et le pilotage stratégique pour les départements dans des notions d'appui et d'expertise.

Là encore , les effets de communication ne correspondent pas aux décisions prises par les préfets qui ont bien du mal à identifier les missions Jeunesse et Sports dans les départements. Cette méconnaissance est d'ailleurs pointé par J.M Bertrand lui même comme une problématique qui a du faire l'objet d'un memo spécifique auprès des préfets. On est pas à une contradiction près.

Pour le déploiement de la réforme à l'ensemble des régions, le comité de pilotage s'est réuni le jour même du CTPM pour faire ressortir les propositions issues des régions pré configuratrices et acter les choix de configuration. *Cette annonce démontre bien que le processus de la RGPP échappe bien au dialogue social et que les schémas de réforme sont ficelés d'avance. Nous sommes là sur une autre stratégie, celle du mépris.*

Pour terminer sur le sujet , la nomination des futurs Directeurs Régionaux fera l'objet d'un appel à candidature avec la mise en place d'un comité de sélection dans le premier semestre 2009. *Cela promet de belles joutes entre les DRAS et les DR JS. Ce dispositif sera-t-il aussi appliqué pour les PTP ? Il faudra peut-être mériter sa réaffectation dans les nouveaux services de la DRJSCS.*

La réforme des services déconcentrés en Département

- Les services

Le schéma de base repose sur 2 ou 3 directions avec des adaptations possibles en Ile de France , en Corse et en Outre mer.

- Direction Départementale des territoires
- Direction Départementale de la protection des populations (et de la cohésion sociale)
- Direction Départementale de la cohésion sociale

Les schémas retenus ont été transmis par les Directeurs Régionaux le 28 novembre 2008.

Une réunion entre les préfets de région et les secrétaires généraux des ministères doit permettre de synthétiser les propositions de réforme, qui feront l'objet d'un arbitrage auprès du 1^{er} ministre . Une circulaire actera le cadrage de la réforme des services départementaux.

- Les missions

A l'analyse des schémas de réforme proposés par une cinquantaine de départements, J.M Bertrand a estimé que les missions Jeunesse et Sports ont été identifiés et intégrés de façon satisfaisante dans la cohésion sociale. Il précise que les synergies et les convergences sont limitées mais que les spécificités de chacun ont été respectées entre les métiers de l'éducatif et les métiers du social. La mise en place des schémas de réforme débutera dès janvier 2009 pour être stabilisé en janvier 2010.

J.M Bertrand avoue l'existence de 5 groupes de travail qui ont travaillé depuis le mois de septembre 2008 sur la convergence des environnements de travail, l'observation sociale, les emplois fonctionnels, le métier lié à l'ingénierie sociale.

Faut il encore s'étonner de l'absence de concertation avec les partenaires sociaux ? Faut il encore et encore regretter le mépris manifesté par notre administration à l'égard de ses personnels en les écartant de toutes les réunions de travail traitant de leur avenir professionnel ? Faut il encore , encore et encore contester les préjugés de notre administration qui considèrent les représentants des personnels comme des activistes contre-productifs ?

Pour conclure sur la situation des personnels Jeunesse et Sports, J.M Bertand rappelle les garanties qui sont assorties à la réforme :

- Respect des statuts actuels et des CAP
- Maintien des déroulements de carrière actuels
- Rémunérations rattachées au ministère d'origine.

Les réunions bilatérales organisées avec les personnels des DDJS et des DASS se sont organisées dans la précipitation pour cautionner des schémas de réforme pré configurés. Dans certains de ces schémas, la spécificité du métier Jeunesse et Sport n'était pas retenue car du point de vue préfectoral elle n'était pas convergente ni « mutualisable ». Le danger de voir peu à peu nos missions disparaître d'une stratégie des politiques publiques dans les territoires vient bien de notre identité et de notre culture trop marquée. Jeunesse et Sport n'est pas fongible dans une administration transversale.

L'histoire de notre ministère ne manque pas d'exemples pour nous rappeler que les discours rassurants de notre administration sont le plus souvent les signes précurseurs d'une coupe sombre dans ses services . Tant que les services Jeunesse et Sports continueront de satisfaire nos publics et nos partenaires , le SNEP FSU appelle à les défendre.

Fin du mépris à 12h00 et début de la tourmente. 500 collègues manifestent , une première pour le ministère des sports. Les inquiétudes des personnels 100 fois rappelées dans les réunions de concertation s'expriment enfin haut et fort aux portes du ministère. Une délégation désignée par l'Intersyndicale est reçue par Hughes MOUTOUH, Directeur de Cabinet. A son retour , la délégation annonce que les décisions concernant le réseau des établissements seront communiquées aux représentants des personnels lors du CTPM de l'après midi. La dislocation est prévue à 14h00. Belle réussite. Bravo et merci à tous.

Reprise de la séance du CTPM à 14h00.

Hughes MOUTOUH préside et lance la présentation du budget 2009.

Les diapositives du Power point sont envoyées à cadence rapide accompagnées d'une lecture non moins rapide d'un document de préparation qui essaie de montrer une hausse de 1% du budget 2009 par rapport à celui de 2008. ***Tous les acteurs éclairés du secteur Jeunesse et Sport constatent une baisse de 14,2% sur le budget global 2009 2011. Nous sommes de toute façon bien loin des promesses de campagne à 3% du budget général sur la mandature.***

Quoi dire sur les 38 suppressions de postes annoncés dans le schéma directeur des emplois 2009 (***dont nous ne savons toujours rien***) sur un total de 6814 ETP recensés. ***Selon le PAP 2009, le SEJSVA comptaient 7044 ETP et présentait un prévisionnel de 230 suppressions de postes.***

A cet instant, le président de séance est informé que les manifestants sont rentrés dans le hall d'accueil du ministère. Il condamne cette intrusion et déclare ne pas la comprendre dans le cadre d'une concertation avec les partenaires sociaux en CTPM.

Le SNEP FSU intervient en lui rappelant que lors de ses réunions bilatérales avec lui même et les membres de son cabinet , ses représentants n'avaient pas cessé de l'informer sur le niveau grandissant des inquiétudes des personnels et qu'il ne fallait pas s'étonner aujourd'hui qu'elles s'expriment aux portes du ministère.

Hughes MOUTOUH propose aux membres du CTPM de modifier l'ordre du jour en passant directement à la réforme du réseau des établissements.

Le réseau des établissements est constitué par l'INSEP, les écoles nationales (ENE, ENSA, ENV) et les CREPS. Les objectifs retenus pour le réseau relèvent de la volonté politique de concentrer les établissements sur les missions qui leur sont prioritaires en préservant la culture et l'identité de Jeunesse et Sport , à savoir le sport de haut niveau, la formation et l'expertise en matière d'éducation populaire.

Par ailleurs, les objectifs de la RGPP sont de rationaliser les moyens de l'état et de rechercher une meilleure efficacité de ses services. Le constat fait sur les établissements depuis 1981, année de départ de l'EPS à l'Education Nationale, est celui d'une crise existentielle plus ou moins aiguë selon les périodes.

En matière de Haut niveau, les CREPS doivent être les pierres angulaires du dispositif. Ils doivent être prêts à devenir des « campus territoriaux de l'excellence sportive », c'est à dire des plateformes pluridisciplinaires mieux équipées. La nouvelle orientation politique va resserrer la liste ministérielle du haut niveau de 15000 athlètes à 5000 afin de recentrer les moyens sur les meilleurs sportifs. (*L'incidence de cette décision est forte puisqu'elle pousse les pôles Espoirs implantés dans les CREPS à la trappe*)

En matière de formation, l'offre de formation doit être recentrée sur le secteur monopolistique des activités en environnement spécifique et sur les secteurs où l'offre de formation privée – associative ou marchande – est insuffisante. (*En vérité, le futur DRJSCS devra promouvoir les opérateurs privés pour étrangler l'opérateur public. Une politique publique au service du privé pour tuer le service public de formation...c'est redoutable pour les établissements*)

Cette nouvelle politique aura pour conséquence de renforcer le réseau des établissements.
(*en supprimant les pôles Espoirs et en réduisant la voilure des actions de formation !!!*)

1 / Le statut d'EPA de l'INSEP évoluera vers celui de «grand établissement » au sens de l'article L.717.1 du code de l'éducation, placé sous la tutelle du ministre chargé des sports. L'INSEP constituera la tête de réseau des établissements en matière de sport de haut niveau.

2 / Les écoles verront leurs missions consolidées pour jouer un rôle plus important dans le suivi des athlètes et des formateurs. Le site de Vallon Pont d'Arc du CREPS Rhône Alpes et le site de Prémanon du CREPS de Franche Comté seront rattachés administrativement à l'ENSA.

3 / 14 CREPS à double mission ont été choisis par une commission d'évaluation pour devenir des « campus territoriaux de l'excellence sportive » : **Talence, Aix en Provence et ses antennes, Wattignies, Bourges, Nancy, Strasbourg, Châtenay-Malabry, Reims, Dijon, Toulouse, Nantes, Montpellier avec Font-Romeu, Pointe à Pitre, ST Denis de la Réunion.**

4 / 4 CREPS font l'objet d'une évaluation complémentaire en concertation avec l'ensemble des partenaires territoriaux, le préfet de région et le ministère. Des propositions de solution doivent être dégagées avant le 31 mars 2009 à partir desquelles l'état arrêtera sa décision. **Il s'agit des CREPS de Dinard, Poitiers, Voiron et Vichy.**

5 / 6 CREPS sont voués à être « restructurer ». Sitôt dit, sitôt de préciser que « restructurer » ne veut pas dire fermer.. Le modèle de restructuration s'appuierait sur une reprise de l'établissement par des partenaires locaux qui deviendraient propriétaire de l'immobilier, l'état envisageant éventuellement le maintien d'un effectif très faible de fonctionnaires. **Les CREPS concernés sont : Ajaccio, Amiens, Chalains, Houlgate, Limoges, Macon.**

Attention ! La note du 16 décembre 2008 du MSJSVA diffusée le lendemain du CTPM fait apparaître une autre intention concernant ces 6 établissements . Cette note informe que le MSJSVA met fin à leur fonctionnement sous la forme d'un établissement public national à compter du 1^{er} septembre 2009. Ce n'est pas cette formulation qui a été exprimée par H.MOUTOUH lors du CTPM. La nuance entre restructuration et fermeture est suffisamment forte pour quelle soit signalée. La sémantique en situation de crise permet d'éviter le surplus de mécontentement ou de calmer les troubles .

Les personnels de ces 6 établissements représentent 122 agents de l'état et 47 contractuels dont une petite dizaine de CDI. Les agents disposeront d'un accompagnement individuel en passant par une cellule de reclassement locale autour du Préfet, par une cellule de reclassement ministériel et par une cellule de reclassement interministérielle.

6 / La situation de l'INJEP

L'INJEP ne disparaît pas. Il restera un établissement public du MSJSVA avec la vocation d'être un centre d'analyse et de prospective pour les politiques de la jeunesse ; Sa mission d'expertise sera renforcée a pour agir auprès des ministères « sociaux ». Il constituera une tête de réseau au service des centres de jeunesse des collectivités territoriales.

A ce moment, il est 15h30, le président est informé que les manifestants exigent une interruption de séance pour que les représentants des personnels puissent venir leur communiquer les informations qu'ils attendent sur le réseau des établissements. H.MOUTOUH ne veut pas satisfaire à cette revendication. Dans un but d'apaisement, une partie des représentants des personnels demande une interruption de séance qui est accordée .

Les représentants du SNEP FSU ont quittés la séance avec les collègues de FO, de la CGT et de l'UNSA. 200 manifestants attendaient dans le hall d'entrée pour obtenir les informations sur les CREPS. Un représentant du SNEP FSU et du SNAPS UNSA ont pu annoncer les décisions prises sur le réseau des établissements. Suite à cette annonce et en concertation avec la base des militants présents, en accord avec leur secrétaire national et leur secrétaire général, les représentants SNEP FSU ont informé H.MOUTOUH qu'ils étaient mandatés pour quitter la séance avec pour revendication « ZERO FERMETURE, ZERO SUPPRESSION D'EMPLOIS » .

Fin de la séance à 16h00 pour les délégués du SNEP FSU.

D. Barboza & S. Moreau

**LA DEFENSE DE NOS MISSIONS ET DES SERVICES JEUNESSE ET SPORT
DOIT CONTINUER et S'AMPLIFIER
CE N'EST QUE LE DEBUT D'UNE STRATEGIE DE DEMANTELEMENT
GLOBAL DE NOTRE MINISTERE**